

Partie à conserver par la famille

- En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.
- Si votre enfant est atteint d'une maladie susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie au sein de l'école ou de l'établissement, veuillez renseigner la fiche médicale jointe et la transmettre sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin scolaire et/ou de l'infirmière scolaire.

à découper-----

DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL

(cet imprimé, une complété, doit être renvoyé avec le dossier médical selon la procédure précisée par note de service n° 86-044 du 27/01/86 parue au B.O. n° 6 du 13/12/86)

Date de la demande

NOM de l'élève Prénom

Né(e) le A

Etablissement où est inscrit l'élève Etablissement d'où vient l'élève

Lycée polyvalent Nom

Fernand et Nadia Léger Adresse

07, allée Fernand Léger CommuneDép^t

95100 ARGENTEUIL Pays

Val d'Oise Classe en 2014-2015

Classe en 2015-2016.....

Réponse du service de Santé Scolaire - date de la réponse :

Dossier complet - dossier incomplet - dossier non retrouvé

En retour *Elève non inscrit à l'école indiquée*

Autres raisons de non envoi : _____